



**ARRÊTÉ DE POLICE TEMPORAIRE**  
**CONJOINT**  
**PORTANT DÉROGATION DE TONNAGE**  
**au chemin de la Grau**



Je soussigné Antoine VERAN, Maire de la commune de LEVENS,  
Je soussigné Jean-Paul FABRE, Maire de la commune de SAINT-BLAISE,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la route,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu l'arrêté de police permanent conjoint portant création de limitation de tonnage à 10 tonnes sur le chemin de La Grau en date du 03 mars 2016.

Vu la demande de dérogation de tonnage, présentée le 21/08/2017 par Monsieur Bernard Minet - 124 Route de la Grau - 06670 Saint Blaise - Port : 06.67.27.05.33 - Mail : [bernard.minet@laposte.net](mailto:bernard.minet@laposte.net), qui sollicite l'autorisation de circuler sur **le chemin de La Grau**, sur la commune de Levens et la commune de Saint-Blaise, pour permettre les transports et les livraisons de matériaux pour des travaux de réfection de murs de soutènement au n°1324 Route de la Grau, par l'entreprise COSTAMAGNA - 06670 Saint Martin du Var - représentée par Monsieur Frédéric Larquie - Tél : 04.92.08.24.80 - Mail : [f.larquie@costamagna.com](mailto:f.larquie@costamagna.com), à compter **du mardi 05 septembre au mardi 05 décembre 2017** ;

Vu l'avis favorable de la Métropole Nice Côte d'Azur, direction des subdivisions métropolitaines, subdivision centre sise 26 avenue du Train des Pignes, 06670 Colomars,

Considérant que pour déroger aux limitations arrêtées pour la circulation au chemin de la Grau à Levens et à Saint Blaise, il y a lieu de prendre des mesures conservatoires selon les dispositions suivantes auxquelles le bénéficiaire ne pourra en aucun cas déroger, afin d'assurer la sécurité des ouvriers intervenant pour l'entreprise ou de la personne chargée de la réalisation ainsi que de celle des usagers de la voie publique notamment.

**ARRÊTÉ**

**ARTICLE 1** : Une dérogation de tonnage est délivrée à titre précaire et révocable pour le véhicule immatriculé :

- **EC-074-QF d'un P.T.A.C. de 18 tonnes maximum** pour permettre les transports et les livraisons de matériaux pour des travaux de réfection de murs de soutènement, au n°1324 Route de La Grau par le chemin de la Grau sur la commune de Levens et la commune de Saint-Blaise, à compter **du mardi 05 septembre au mardi 05 décembre 2017** ;

ARTICLE 2 : Monsieur Bernard Minet s'engage à avoir pris et vérifié tous les renseignements pour s'assurer que le véhicule amené à le livrer pourra négocier les passages étroits et serrés de cette voie et effectuer un demi-tour après livraison.

Le bénéficiaire de cette dérogation de tonnage, restera responsable des accidents de toutes natures et des dégradations ou avaries qui pourraient être occasionnées aux tiers ainsi qu'au domaine public notamment lors de conditions météorologiques défavorables.

ARTICLE 3 : Le bénéficiaire s'engage à supporter les frais de remise en état de la chaussée, des dépendances et de ces accessoires de la ou des routes Métropolitaines susvisées qui seraient constatées.

Ces frais seront décomptés au tarif des déboursés des services si les travaux sont exécutés en régie ou au tarif de l'entreprise qui sera chargée d'effectuer les réparations pour le compte des dits services.

ARTICLE 4 : Le bénéficiaire devra mettre en place si nécessaire, une signalisation routière appropriée, de part et d'autre du stationnement du véhicule de livraison permettant de signaler sa présence aux usagers de la route qui devront pouvoir circuler en toute sécurité.

ARTICLE 5 : Tous les chauffeurs concernés par cette dérogation devront détenir un exemplaire de celle-ci.

Les infractions au présent arrêté constituant une contravention de la première classe réprimée par l'article R.610-5 du Code pénal seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Entreprise Costamagna, représentée par Monsieur Frédéric Larquié,
- Monsieur Bernard Minet,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Levens,
- Monsieur le Responsable de la Police Municipale de Levens,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques,
- La Métropole Nice Côte d'Azur - Subdivision Centre.

Fait à Levens, le 29 Aout 2017 -

Le Maire de Levens

M. Antoine VERAN



Fait à Saint-Blaise, le 28 AOUT 2017

Le Maire de Saint-Blaise

M. Jean-Paul FABRE

